

AVENANT AU CONTRAT  
DE PREVOYANCE COLLECTIVE  
MAINTIEN DE SALAIRE

N° : 013098-PMS\_00  
Option : 1 ( IJ )  
Niv. Indemn. : 95 %

Entre : ST MITRE LES REMPARTS : MAIRIE  
Adresse : Hôtel de Ville  
13920 ST MITRE LES REMPARTS

Ci-après dénommé(e) le souscripteur,  
d'une part.

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale**  
Mutuelle soumise aux dispositions par le Livre II du Code de la Mutualité  
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584  
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,  
d'autre part.

**Objet : MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION**

**Article 1 : COTISATION**

Le paragraphe C des conditions particulières du contrat est modifié comme suit :

Le taux de la cotisation est fixé à : **2,08 %**.

Le reste du paragraphe est sans changement.

**Article 2 : DATE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2022.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

A Saint Mitre les Remparts

le **20 SEP. 2021**

Pour le souscripteur

(cachet et signature)

de la Mairie,

VL7

Vincent Goyet

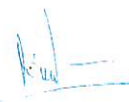


A Paris,

le 02/07/2021

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le directeur Assurance et Services,



Marc BERTOLINI

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20210920-DEC2021-91-CC  
Date de télétransmission : 21/09/2021  
Date de réception préfecture : 21/09/2021